



# OUI A UNE DEMARCHE DE PROJET NON AUX PPCP MINISTERIELS IMPOSES DANS LE STATUT DES PLP NON A L'INTRODUCTION DE LA FLEXIBILITE DANS NOS STATUTS

Les 65 enseignants présents à Créteil pour la journée d'étude sur les réformes organisée par la CGT EDUCATION CRETEIL représentant 34 établissements (LP, lycées, collèges, SEGPA) ont adopté la résolution suivante le 24 novembre 2000 :

Malgré le puissant mouvement du printemps dernier contre les chartes Allègre, malgré la déclaration du nouveau ministre Mélenchon au CTP du 13-4-2000 annonçant que « *la charte ne constituait qu'un document d'étape* » les tables rondes ministérielles conduisent à l'impasse. Il n'y a pas de remise en cause des orientations rejetées par les enseignants. Il n'y a pas de réelle discussion et encore moins de négociation. Il y a un refus délibéré de discuter les dispositions réglementaires les plus contestables dans le nouveau statut, à savoir la référence aux PPCP et à la comptabilisation des heures de suivi des élèves en PFE, ouvrant la voie au démantèlement des formations et à la flexibilité des personnels.

Les PPCP se mettent en place par la suppression d'heures d'enseignement pour les élèves. Ils conduisent à un éclatement de la formation et se font sur un objectif utilitariste. L'introduction de l'évaluation des élèves dans le cadre des PPCP menace le caractère national et la valeur des diplômes.

Par ailleurs les TPE en lycée et les travaux croisés en collège présentent des dangers similaires. Ainsi en collège, la mise en place des travaux croisés conduit à utiliser les « horaires plancher » dans beaucoup d'établissements mais parallèlement, à allonger le temps de présence en Heures Supplémentaires ou en travail non rémunéré. Dans les lycées, les TPE se mettent en place au détriment des matières obligatoires.

La différence fondamentale dans l'application des réformes au collège, au lycée et au lycée professionnel est l'inscription dans le statut des PLP de modalités pédagogiques obligatoires (PPCP, suivis de stage). Ce que nous dénonçons.

Nous appelons donc à signer les pétitions pour le retrait du statut du dispositif PPCP et de la comptabilisation des suivis de stage.

Nous exigeons la restitution des heures d'enseignement supprimées par les nouvelles grilles horaires liées à la mise en place des PPCP et les TPE.

Le passage à 18 heures de service pour tous les PLP (sauf en SEGPA) a conduit à 5000 heures supplémentaires dans notre Académie, nous demandons leur transformation en postes. Nous demandons de même la transformation en postes des heures supplémentaires imposées pour les Travaux Croisés en collège et le suivi des élèves en lycée.

Pour mettre en œuvre de réelles pratiques pédagogiques de réussite, nous demandons donc le retrait de tous les textes réglementaires faisant référence aux PPCP et à la comptabilisation des heures de suivi des élèves en entreprise.

Dans l'immédiat nous appelons à refuser la transmission imposée de manière autoritaire des documents ou grilles à propos des PFE ou PPCP. Les équipes pédagogiques sont seules souveraines pour établir des documents pédagogiques et en rendre compte à leur hiérarchie.

Plus précisément que ce soit au LP au Collège ou au lycée nous proposons :

- Tout projet doit présenter un caractère volontaire, non obligatoire pour les enseignants.
- Tout projet peut avoir un caractère culturel, scientifique ou technique.
- Tout projet est une activité pédagogique qui s'intègre dans les heures d'enseignement : il ne constitue pas une nouvelle discipline.
- Tout projet s'effectue en groupe réduit dans le cadre des horaires hebdomadaires. Nous voulons des dédoublements pour toutes les activités pédagogiques avec des seuils de dédoublement abaissés à 18 élèves.
- Tout projet peut prendre un caractère pluridisciplinaire, ce qui légitime plus que jamais la revendication 15+3 (15h devant élèves, 3h de concertation). La Réduction du Temps de Travail devrait ramener ces chiffres à 14+3.
- Tout projet exige des moyens financiers, des moyens en documentalistes qualifiés pour permettre l'utilisation réelle des CDI.

**Nous appelons les collègues à en débattre et à nous faire part de leurs expériences, de leurs réflexions et de leurs décisions.**